



DOUBLAGES



THERMAL SOLUTIONS



ACOUSTIC SOLUTIONS

Isolation et finition en un tour de main grâce aux doublages isolants d'isomo

Les doublages d'ISOMO sont idéals pour l'isolation thermique ou acoustique par l'intérieur des murs, plafonds et toitures ainsi que pour la finition, grâce aux plaques de plâtre. Très faciles à poser, aussi bien pour les constructions neuves que les rénovations, ces doublages offrent un gain de temps considérable. Ils se composent d'une plaque de plâtre fixée sur un panneau isolant. Vous avez le choix entre plusieurs isolants : le PSE (polystyrène expansé), le polystyrène PSE graphité, le XPS (polystyrène extrudé) ou le PUR (polyuréthane). Les bords de la plaque de plâtre sont toujours biseautés pour un traitement des joints et une finition parfaite.

ISOMOGIPS L38

ISOMOGIPS L38 est un doublage isolant traditionnel en polystyrène expansé qui permet d'assurer une isolation thermique performante.

Certifié ACERMI 03/054/131 - λ 38 mW/(m.K)

Avis Technique 09/07-838

AVANTAGES

- Hautes performances thermiques
- Mise en œuvre par simple collage
- Solution économique
- Doublage thermique léger
- Isolant thermique λ 38
- Répond aux exigences de la RT 2005



Utilisation

Isolation par l'intérieur des murs de tous les types de constructions, neuves ou anciennes :

- Bâtiments d'habitation (toutes familles)
- ERP (avec plaque de plâtre de 13 mm uniquement), sauf type P (salle de danse et salle de jeux) où les isolants en mousse alvéolaire ne sont pas admis
- Bâtiments industriels
- Mise en œuvre par collage ou par fixation mécanique sur tasseaux
- Mise en œuvre par fixation mécanique sur ossature bois pour l'aménagement des combles (plafond, rampants et pieds-droits jusqu'à 1,20 m)
- Maisons à ossature bois

La mise en œuvre par vissage est limitée aux isolants \leq 80 mm.

Parements

- Plaque BA10 Standard pour les logements
- Plaque BA13 Standard pour les ERP
- Plaque BA13 Hydro H1 pour les locaux EB+ privés
- Plaque BA13 Haute Dureté pour les locaux qui peuvent être soumis à des chocs, comme les locaux scolaires.

Dimensions

Largeur : 1200 mm

Longueur : 2500 et 2600 mm

Autres longueurs sur demande.

TABLEAU DES RESISTANCES THERMIQUES

Epaisseur de l'isolant (mm)	40	60	70	80	90	100	120
R(m ² .K/W)	1,10	1,60	1,85	2,15	2,40	2,65	3,20

La résistance thermique du complexe comprend la résistance thermique de l'isolant (certifié ACERMI) et la résistance thermique de la plaque : 0,04 m².K/W pour la BA10 et 0,05 m².K/W pour la BA13. La valeur est arrondie au 0,05 par défaut.

ISOMOGIPS EXTRA

ISOMOGIPS EXTRA est un doublage isolant en polystyrène expansé graphité avec performances thermiques améliorées. Il assure une isolation thermique optimale, tout en réduisant l'épaisseur d'isolant.

Certifié ACERMI 07/054/427- λ 32 mW/(m.K)
Avis technique 09/07-838

AVANTAGES

- Hautes performances thermiques
- Mise en œuvre par simple collage
- Solution la plus productive et économique des doublages
- Doublage thermique le plus léger de sa catégorie
- Isolant thermique λ 32
- Répond aux exigences de la RT 2005



Utilisation

Isolation par l'intérieur des murs de tous les types de constructions, neuves ou anciennes :

- Bâtiments d'habitation (toutes familles)
- ERP (avec plaque de plâtre de 13 mm uniquement), sauf type P (salle de danse et salle de jeux) où les isolants en mousse alvéolaire ne sont pas admis
- Bâtiments industriels
- Mise en œuvre par collage ou par fixation mécanique sur tasseaux
- Mise en œuvre par fixation mécanique sur ossature bois pour l'aménagement des combles (plafond, rampants et pieds-droits jusqu'à 1,20 m)
- Maisons à ossature bois

La mise en œuvre par vissage est limitée aux isolants \leq 80 mm.

Parements

- Plaque BA10 Standard pour les logements
- Plaque BA13 Standard pour les ERP
- Plaque BA13 Hydro H1 pour les locaux EB+ privatifs
- Plaque BA13 Haute Dureté pour les locaux qui peuvent être soumis à des chocs, comme les locaux scolaires.

Dimensions

Largeur : 1200 mm

Longueur : 2500 et 2600 mm

Autres longueurs sur demande.

TABLEAU DES RESISTANCES THERMIQUES

Epaisseur de l'isolant (mm)	40	60	70	80	90	100	120
R(m ² .K/W)	1,30	1,90	2,20	2,55	2,85	3,15	3,80

La résistance thermique du complexe comprend la résistance thermique de l'isolant (certifié ACERMI) et la résistance thermique de la plaque : 0,04 m².K/W pour la BA10 et 0,05 m².K/W pour la BA13.
La valeur est arrondie au 0,05 par défaut.



ISOMOMAX

ISOMOMAX est un doublage thermo-acoustique en polystyrène expansé élastifié graphité. Outre une résistance thermique très performante, il améliore l'indice d'affaiblissement acoustique des parois aux bruits route et aux transmissions latérales.

Certifié ACERMI 03/054/439 - λ 32 mW/(m.K)

Avis Technique en cours

AVANTAGES

- Hautes performances thermiques et acoustiques
- Mise en œuvre par simple collage
- Solution la plus productive et économique des doublages
- Facile à manipuler (doublage léger)
- Isolant thermique λ 32
- Répond aux exigences de la RT 2005



Utilisation

Isolation par l'intérieur des murs de tous les types de constructions, neuves ou anciennes :

- Bâtiments d'habitation (toutes familles)
- ERP (avec plaque de plâtre de 13 mm uniquement), sauf type P (salle de danse et salle de jeux) où les isolants en mousse alvéolaire ne sont pas admis
- Bâtiments industriels
- Isolation par l'intérieur des murs par **collage uniquement**.

Parements

- Plaque BA13 Standard pour les logements et les ERP
- Plaque BA13 Hydro H1 pour les locaux EB+ privatifs
- Plaque BA13 Haute Dureté pour les locaux qui peuvent être soumis à des chocs, comme les locaux scolaires.

Dimensions

Largeur : 1200 mm

Longueur : 2500 et 2600 mm

Autres longueurs sur demande.

Stockage

Les doublages ISOMOMAX ne doivent jamais être stockés sur plus de 2 palettes

TABLEAU DES RESISTANCES THERMIQUES

Epaisseur de l'isolant (mm)	40	60	80	100
R(m ² .K/W)	1,30	1,90	2,55	3,15

La résistance thermique du complexe comprend la résistance thermique de l'isolant (certifié ACERMI) et la résistance thermique de la plaque : 0,05 m².K/W pour la BA13.

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Mur type béton 16 cm	13 + 60	13 + 80
Mur nu Rw+c	58 dB	56 dB
Mur doublé	64 dB	67 dB
Amélioration	+ 6 dB	+ 11 dB



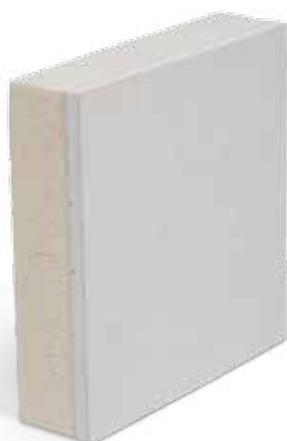
ISOMOFOAM

ISOMOFOAM est un doublage isolant en polystyrène extrudé.

ACERMI 03/068/221 - λ 35 mW/(m.K) de 20 à 60 mm et λ 37 mW/(m.K) de 65 à 80 mm

AVANTAGES

- Hautes performances thermiques
- Mise en œuvre par simple collage
- Répond aux exigences de la RT 2005



Utilisation

Isolation par l'intérieur des murs de tous les types de constructions, neuves ou anciennes :

- Bâtiments d'habitation (toutes familles)
- ERP (avec plaque de plâtre de 13 mm uniquement), sauf type P (salle de danse et salle de jeux) où les isolants en mousse alvéolaire ne sont pas admis
- Bâtiments industriels

- Mise en œuvre par collage ou par fixation mécanique sur tasseaux
- Mise en œuvre par fixation mécanique sur ossature bois pour l'aménagement des combles (plafond, rampants et pieds-droits jusqu'à 1,20 m)
- Maisons à ossature bois

La mise en œuvre par vissage est limitée aux isolants \leq 80 mm.

Parements

- Plaque BA10 Standard pour les logements
- Plaque BA13 Standard pour les ERP
- Plaque BA13 Hydro H1 pour les locaux EB+ privatifs
- Plaque BA13 Haute Dureté pour les locaux qui peuvent être soumis à des chocs, comme les locaux scolaires.

Dimensions

Largeur : 1200 mm

Longueur : 2500 et 2600 mm

Autres longueurs sur demande.

TABLEAU DES RESISTANCES THERMIQUES

Epaisseur de l'isolant (mm)	40	60	70	80
R(m ² .K/W)	1,15	1,75	1,95	2,20

La résistance thermique du complexe comprend la résistance thermique de l'isolant (certifié ACERMI) et la résistance thermique de la plaque : 0,04 m².K/W pour la BA10 et 0,05 m².K/W pour la BA13. La valeur est arrondie au 0,05 par défaut.



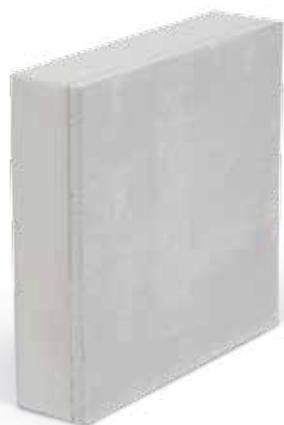
ISOMOTHANE

ISOMOTHANE est un doublage isolant en mousse polyuréthane parementé. Il assure une isolation thermique à très haute performance et permet de réduire l'épaisseur d'isolant pour gagner de la surface habitable.

ACERMI 03/003/279 - λ 24 mW/(m.K)

AVANTAGES

- Hautes performances thermiques
- Mise en œuvre par simple collage
- Répond aux exigences de la RT 2005



Utilisation

Isolation par l'intérieur des murs de tous les types de constructions, neuves ou anciennes :

- Bâtiments d'habitation (toutes familles)
- ERP (avec plaque de plâtre de 13 mm uniquement), sauf type P (salle de danse et salle de jeux) où les isolants en mousse alvéolaire ne sont pas admis
- Bâtiments industriels
- Mise en œuvre par collage ou par fixation mécanique sur tasseaux
- Mise en œuvre par fixation mécanique sur ossature bois pour l'aménagement des combles (plafond, rampants et pieds-droits jusqu'à 1,20 m)
- Maisons à ossature bois

La mise en œuvre par vissage est limitée aux isolants \leq 80 mm.

Parements

- Plaque BA10 Standard pour les logements
- Plaque BA13 Standard pour les ERP
- Plaque BA13 Hydro H1 pour les locaux EB+ privés
- Plaque BA13 Haute Dureté pour les locaux qui peuvent être soumis à des chocs, comme les locaux scolaires.

Dimensions

Largeur : 1200 mm

Longueur : 2500 et 2600 mm

Autres longueurs sur demande.

TABLEAU DES RESISTANCES THERMIQUES

Epaisseur de l'isolant (mm)	40	60	70	80
R(m ² .K/W)	1,75	2,65	3,05	3,50

La résistance thermique du complexe comprend la résistance thermique de l'isolant (certifié ACERMI) et la résistance thermique de la plaque : 0,04 m².K/W pour la BA10 et 0,05 m².K/W pour la BA13. La valeur est arrondie au 0,05 par défaut.



MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des doublages doit être réalisée suivant les indications du DTU 25.42. Avant d'entreprendre la mise en œuvre des doublages, il convient de s'assurer de la mise hors d'eau et hors d'air des locaux. Le stockage se fait à plat sur un sol plan propre et sec, soit sur palettes, soit sur des cales de 100 mm minimum d'épaisseur égale et espacées de 600 mm.

Rappel : Les doublages ISOMOMAX ne doivent jamais être stockés sur plus de 2 palettes

Collage

Le collage ne peut pas être réalisé si la température est inférieure à 5°C ou supérieure à 28°C. Les murs doivent être secs, sains, dépoussiérés et sans trace d'huile de décoffrage. Les irrégularités de surface ne doivent pas dépasser 15 mm. En cas de doute sur le support, notamment dans le cas des supports béton très lisse, il convient de réaliser un essai d'adhérence. Les gaines électriques sont posées avant les doublages. Elles doivent être fixées de façon rigide contre le support et leur tracé doit être horizontal ou vertical (pas de diagonale).

Le collage est effectué avec le mortier adhésif, ISOMO-COL en suivant les indications de gâchage qui figurent sur les sacs. Le panneau est coupé à la hauteur du local -10 mm. Les plots de colle sont disposés tous les 40 cm environ dans la longueur du doublage et tous les 30 cm dans la largeur, en commençant à 10 cm des bords. Les panneaux sont coupés et encollés à l'avancement. Ils doivent être butés en tête contre le plafond et calés en pied. Après application du panneau sur le support, il est ajusté aux autres panneaux et au tracé en tapant sur la surface du panneau avec une grande règle.

Fixation mécanique

La fixation mécanique ne peut être réalisée qu'avec des complexes de doublage dont l'épaisseur d'isolant est inférieure ou égale à 80 mm. Ce mode de pose est conseillé en cas de doute sur le collage ou de murs anciens irréguliers. L'ossature est réalisée avec des tasseaux bois ou des profilés métalliques suivant les indications du DTU 25.42. La pose des ossatures peut être verticale ou horizontale, et le doublage peut être posé parallèle ou perpendiculaire à cette ossature.



Découpe au thermo cutter pour le passage des câbles électriques, évite la déperdition des billes polystyrène (facilite la gestion des déchets).



Pose des plots d'ISOMO-COL (10 par m²)



Application du panneau



Calage



Réglage du panneau



Entraxe des ossatures selon le sens de pose

PRODUIT	TYPE DE COMPLEXE	POSE PERPENDICULAIRE	POSE PARALLELE
ISOMOGIPS L38 ISOMOGIPS EXTRA ISOMOFOAM ISOMOTHANE	Avec parement en BA10		
	Epaisseur d'isolant entre 30 et 80 mm	0,60 m	0,40 m
	Epaisseur d'isolant inférieure à 30 mm	0,50 m	0,30 m
	Avec parement en BA13 quelle que soit l'épaisseur de l'isolant	0,60 m	0,40 m

Le doublage est vissé dans l'ossature tous les 30 cm environ. La longueur des vis doit être égale à l'épaisseur du panneau + 30 mm pour une ossature bois et + 15 mm pour une ossature métallique.

Panneaux sandwichs

Les sandwichs sont composés d'une plaque de plâtre sur chaque face. Ils sont posés uniquement par fixation mécanique. L'entraxe des tasseaux est de 1,20 m lorsqu'ils sont posés verticalement. Dans le cas d'une pose horizontale, les tasseaux sont filants en tête et en pied du sandwich. Une cale, fixée dans le mur doit être placée à mi-hauteur du joint vertical.

Étanchéité à l'air et ponts thermiques

Un traitement pour l'étanchéité à l'air doit être effectué à la jonction mur/plafond et aux angles de la construction. La jonction entre les menuiseries extérieures et le doublage est traitée avec de la mousse expansive. D'autre part, pour éviter les ponts thermiques, il est recommandé de poser le doublage avant le plafond et d'appliquer un cordon d'ISOMO-COL sur le haut du doublage au niveau de l'isolant. En cas de pose du doublage après les plafonds, la jonction mur/plafond doit être traitée avant la pose du doublage avec la bande + ISOMO-ENDUIT ou calfeutrée au mortier ISOMO-COL. Après la pose du doublage, la cueillie est traitée avec la bande + ISOMO-ENDUIT. En règle générale, toute traversée de doublage doit être calfeutrée.

Traitement des joints

Le traitement des joints entre panneaux est réalisé suivant la technique habituelle à l'aide des enduits ISOMO-ENDUIT à séchage lent ou ISOMO-ENDUIT à séchage rapide. On se reportera aux prescriptions de mise en œuvre définies dans l'Avis Technique concerné.

Traitement du pied de doublage

Le vide laissé par la cale doit être comblé avec de la mousse expansive. En cas de pose sur sol brut, une protection du pied de doublage est à prévoir lors du coulage de la chape. Ce relevé d'étanchéité peut être réalisé avec un film polyéthylène qui doit dépasser de 2 cm le niveau du sol fini. Il est arasé en fin de chantier.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Utilisation des doublages en ERP

Depuis la modification de l'article AM8 du Règlement de sécurité incendie dans les ERP, seuls les complexes de doublages avec plaque de plâtre BA13 sont admis.

Dans le cas des parois de grande hauteur, l'utilisation des doublages est limitée à une hauteur de maxi de 4,00 m entre plancher avec une reprise sur tasseau de bois à 3,60 m et une hauteur maxi de 3 m sans tasseau.

La superposition des doublages est traitée comme décrit dans le DTU 25.42.

Quantités indicatives pour 1 m² de doublage

Doublages Isomo	1,05 m ²
ISOMO-COL	1,8 kg
ISOMO-ENDUIT	0,33 kg
Bande à joint	1,40 ml

Locaux humides

Conformément à l'additif au DTU 25.42 de février 2003, seules les plaques hydrofugées H1 sont admises dans les locaux classés EB + privés (salles de bains, celliers non chauffés, garages). Après la pose du doublage, un calfeutrement isolant doit être réalisé sous le doublage avec de la mousse PU, puis un joint souple de 5 à 10 mm au niveau de la plaque sur la périphérie du local.

Les doublages ISOMO et RT 2005

La RT 2005 a fixé des caractéristiques thermiques minimales par type de parois. Ce sont les valeurs "garde-fou". Pour les murs, elles correspondent à une résistance thermique minimale R (maçonnerie comprise) de :

- Mur donnant sur l'extérieur : 2,05 m².K/W
- Mur donnant sur un local non chauffé : 1,75 m².K/W *

(*) exemple avec coefficient de réduction des déperditions vers les volumes non chauffés de 0.9

Crédit d'impôt

Pour tous les matériaux d'isolation thermique, le taux du crédit d'impôt est de 25 % et s'applique aux dépenses payées entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012.

Ce taux est porté à 40 % si les matériaux sont installés dans un logement achevé avant le 1^{er} janvier 1977 et que leur installation est réalisée dans les 2 ans qui suivent l'acquisition du logement. Les matériaux doivent être fournis et installés par un professionnel. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le coût de **la main-d'œuvre est pris en compte dans le montant du crédit d'impôt**, mais uniquement pour les travaux d'isolation thermique sur les parois opaques (planchers, murs, toitures).

Au 1^{er} janvier 2009, les matériaux d'isolation doivent avoir les caractéristiques thermiques minimales suivantes pour bénéficier du crédit d'impôt :

- Plancher bas sur sous-sol
Plancher sur vide sanitaire, passage ouvert ,
- Mur extérieur R ≥ 2,80 m².K/W
- Toiture-terrace R ≥ 3,00 m².K/W
- Plancher de combles perdus
Rampant de toiture
Plafond de comble R ≥ 5,00 m².K/W



ISOMOTHERM L32

ISOMOTHERM est un isolant en polystyrène expansé graphité à bords droits, rainurés-bouvetés ou feuillurés.

ACERMI 07/054/427 – λ 32 mW/(m.K)

Utilisation

Panneau isolant très performant thermiquement et hydrophobe, particulièrement adapté à l'isolation des contre cloisons.

Dimensions

Longueur : 2500 mm

Largeur : 600 mm

Épaisseur : 40, 50, 60 et 80 mm

Autres dimensions sur demande



MISE EN ŒUVRE FACILE



Pose de l'ISOMOTHERM contre cloison



Pose de la contre-cloison : carreaux de plâtre, béton cellulaire, briques, etc



TABLEAU DES RESISTANCES THERMIQUES

Épaisseur de l'isolant (mm)	40	50	60	80
R(m ² .K/W)	1,25	1,55	1,85	2,50

CONDITIONNEMENTS

Format d'une palette : 2500 x 1200 x 1200 mm
Tous les doublages sont livrés sur palette et recouverts d'une housse protectrice.

ISOMOGIPS L38 ISOMOGIPS EXTRA ISOMOFOAM ISOMOTHANE	
Epaisseur	Nombre de panneaux par palette
10 + 20	40
10 + 30	30
10 + 40	24
10 + 50	20
10 + 60	17
10 + 70	15
10 + 80	13
10 + 90	12
10 + 100	10
10 + 120	8
ISOMOMAX	
Epaisseur	Nombre de panneaux par palette
13 + 30	26
13 + 40	22
13 + 50	18
13 + 60	16
13 + 80	12
13 + 100	10
13 + 120	8

STOCKAGE

Les doublages ISOMOMAX ne doivent jamais être stockés sur plus de 2 palettes.



L'isolation de demain existe déjà depuis 50 ans !

Au Benelux, ISOMO est le pionnier en production et en application de polystyrène expansé déjà depuis plus d'un demi siècle.

Depuis, ce matériau exceptionnel est devenu indispensable dans de nombreuses applications dans les secteurs de l'emballage, de la décoration et de l'isolation.

En Belgique, le nom ISOMO est devenu un nom générique qui a remplacé le nom de polystyrène expansé auprès du grand public.

Aujourd'hui encore, grâce aux investissements bien réfléchis et innovations permanentes, ISOMO continue à améliorer sa gamme et à créer de nouvelles applications.

De plus en plus d'architectes, ingénieurs, professionnels du bâtiment et maîtres d'ouvrage reconnaissent les innombrables qualités du PSE comme un des matériaux d'isolation les plus performants et tournés vers l'avenir.

NOTRE DISTRIBUTEUR



ISOMO s.a.
Wittestraat 1
B-8501 Kortrijk-Heule
T + 32 56 35 19 64
F + 32 56 35 92 10
info@isomo.com
www.isomo.com

CONTACT EN FRANCE
T 0825 800 277
F 0825 800 116
info@isomo.com

